

DÉLIBÉRATION N°DL20240140 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 13/09/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI (à compter de 21h45) ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU (à compter de 18h44) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES (à compter de 18h57) ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Axel DUGUA (à partir de 22h30)

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 21h45)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE (jusqu'à 18h44)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h57)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

PATRIMOINE COMMUNAL - CESSION À CAP MÉTROPOLE D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL - 1 A RUE PÉTIN GAUDET

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

La commune a acquis par préemption, en date du 8 juillet 2024, un bâtiment industriel, situé 1 A rue Pétrin Gaudet. Le bâtiment cadastré CC 60 était la propriété de Monsieur Julien MONTES.

Le tènement se situe à la limite de la ZAC de Novaciéries et a pour seul accès une voie privée, propriété de CAP METROPOLE, aménageur de la zone.

Ce même accès traverse un parking utilisé par les usagers alentours (notamment estudiantins), et supportera un cheminement de bouclage dans le cadre du parc urbain et des divers espaces publics de Novaciéries qu'il convient de sécuriser, le tout devant devenir équipements publics de la ZAC.

Ce même accès mène à la halle 39, destinée à recevoir un équipement recevant du public dont l'accès véhicule est aujourd'hui contraint et que l'acquisition, puis la démolition du bien permettrait d'améliorer les conditions de desserte de cette halle en particulier pour les services de secours.

La préemption a été rendue nécessaire afin de permettre une mise en valeur patrimoniale et paysagère du site et de traiter les problèmes structurels liés à la présence de murs de soutènement et à l'écoulement des eaux et les évacuations d'assainissement.

La vente du bâtiment industriel à CAP METROPOLE, sera réalisé au prix de 237 653 euros, ce prix correspondant au prix payé par la commune pour l'acquisition ainsi que les frais liés à cette achat.

Ce montant est validé par les services de France Domaine.

Pour des raisons de praticité, Maître COURTET, notaire à Saint-Etienne, représentera la commune pour cette transaction.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 contre

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** la cession au profit de CAP METROPOLE du bâtiment industriel sis 1 A rue Pétrin Gaudet, cadastré CC 60 au prix de 237 653 euros,
- **de donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, à l'effet d'engager toutes démarches et de signer tous actes nécessaires à la réalisation de cette transaction,
- **d'imputer** la recette correspondante au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/09/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 2 octobre 2024